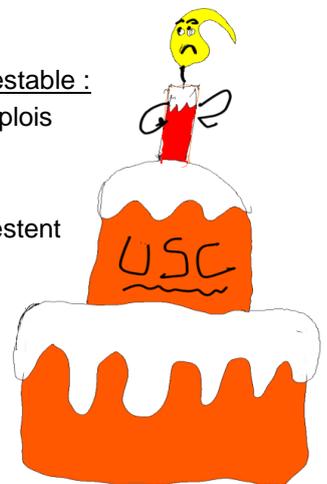


## USC : 1 an de désillusion

Si l'USC souffle sa première bougie ce 3 mai 2022, elle a surtout vendu du rêve aux salariés qui se retrouvent aujourd'hui de plus en plus en souffrance et en manque de reconnaissance. C'est le retour du flicage et de la pression par les chiffres, la poly compétence à outrance, le transfert d'activité vers la sous-traitance pour ne pas recruter et tenter de régler le problème d'adhérence des flux.

L'entreprise continue de nous faire vivre une expérience des salariés détestable :

- La baisse des effectifs de 34% en moins de 10 ans, soit 7409 emplois
- Tout juste 1 départ remplacé sur 10
- Un rapport des médecins du travail alarmant
- Des problèmes de matériels et moyens mis à dispositions qui restent encore à régler
- Des retours sur sites qui peinent à reprendre, car comment donner du sens sur le présentiel lorsque le collectif de travail n'est plus ?
- Des périmètres en augmentation et nécessitant sans cesse plus de déplacements
- Des effectifs de plus en plus fragmentés



La situation en est arrivée à un tel point que le télétravail et le TPS sont aujourd'hui devenus des « échappatoires ». Les projets de réorganisation, l'évolution des espaces de travail, la qualité diminuée et les formations @learning ont des impacts négatifs. Les salariés isolés ne se retrouvent plus dans leurs nouveaux métiers, ce qui engendre une perte de sens au travail. Les salariés de l'USC sont victimes de la politique de non-remplacements des départs chez Orange. La surcharge de travail et obtenir ses congés souhaités est de plus en plus compliqué pour ceux qui restent !

**L'ambition de la direction nous promettait un voyage de 12 mois en mer calme, mais force est de constater que L'USC n'est plus un voilier, c'est le radeau de la Méduse ; avec son commandant fier et arrogants, mais surtout piètre navigateur.  
Le bateau va finir par s'échouer sur le sable !**

**Exigeons une véritable répartition des richesses produites par les salariés, la ré-internalisation des activités et des salariés de la sous-traitance le nécessitant, les recrutements nécessaires, à parité Femmes/Hommes, afin de garantir la réponse aux besoins des usagers, permettant l'amélioration des conditions de vie et de travail et de l'équilibre vie privée-vie professionnelle, une réelle reconnaissance des qualifications et de l'expérience à laquelle l'accord ARCQ ne répond pas.**



**Fédération nationale des salariés du secteur  
des activités postales et de télécommunications CGT**

263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex

Tél. : 01 48 18 54 00 C.C.P. Paris 20376 D

Site : [www.cgt-fapt.fr](http://www.cgt-fapt.fr) Mail : [fede@cgt-fapt.fr](mailto:fede@cgt-fapt.fr)

